

## Mine d'argent de Iwami Ginzan (Japon)

No 1246

*Nom officiel du bien tel que*

*proposé par l'État partie :* Mine d'argent de Iwami  
Ginzan et son paysage  
culturel

*Lieu :* Ohda, préfecture de Shimane

*Brève description :*

Dans le sud-ouest de l'île de Honshu, juste à l'intérieur des terres bordées par la mer du Japon, un ensemble de montagnes riches en minerai d'argent s'élèvent à 600 mètres d'altitude et sont entrecoupées de profondes vallées fluviales. Les sites proposés pour inscription abritent les vestiges archéologiques de vastes mines, de sites de fonte et de raffinage et de peuplements miniers sur le mont Sennoyama et le mont Yôgaisan, en usage du XVI<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècles, des tronçons des routes de transport *Kaidô* traversant la plaine ondulante au pied des montagnes par lesquelles on acheminait le minerai d'argent jusqu'à la côte, dans des villes portuaires d'où le minerai partait vers la Corée et la Chine. Grâce à des techniques avancées de coupellation offrant un argent de haute qualité et aux grandes quantités extraites, les mines, à l'apogée de leur activité au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle, contribuèrent de façon substantielle au développement économique global du Japon et de l'Asie du Sud-Est, et donnèrent une impulsion à la production en masse d'argent et d'or au Japon. La région minière est aujourd'hui très boisée.

*Catégorie de bien :*

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Aux termes des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, (2 février 2005, annexe 3), paragraphe 47, il s'agit aussi d'un *paysage culturel*.

### 1. IDENTIFICATION

*Inclus dans la liste indicative :* 6 avril 2001

*Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription :* Non

*Date de réception par le Centre du patrimoine mondial :* 4 janvier 2006

*Antécédents :* Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

*Consultations :* L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur les jardins historiques –

paysages culturels ainsi que le TICCIH. L'UICN a fourni une évaluation des attributs naturels du site.

*Mission d'évaluation technique :* 15-21 octobre 2006

*Information complémentaire demandée et reçue de l'État partie :* L'ICOMOS a envoyé une lettre à l'État partie le 7 décembre 2006, et l'État partie a fourni des informations le 12 janvier 2007.

*Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS :* 21 janvier 2007

### 2. LE BIEN

#### *Description*

Il s'agit d'une proposition d'inscription en série de 14 sites qui illustrent trois aspects de la production minière et du transport d'argent aux alentours des monts Sennoyama et Yôgaisan du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Le site comprend les vestiges archéologiques de l'extraction minière et du traitement dans les mines de Iwami Ginzan, ainsi que des bâtiments administratifs, des habitations, des forteresses et des sanctuaires associés, des tronçons de routes de transport *Kaidô* jusqu'à la côte, Iwami Ginzan *Kaidô* Tomogauradô et Iwami Ginzan *Kaidô* Yunotsu-Okidomaridô, et trois villes portuaires, Tomogaura, Okidomari et Yunotsu, d'où le minerai partait par bateau. Les zones proposées pour inscription sont réunies par la zone tampon. La zone proposée pour inscription s'étend sur 442 hectares et la zone tampon sur 3 221 hectares.

Les monts Sennoyama et Yôgaisan font partie d'une chaîne montagneuse s'élevant de 400 à 600 mètres d'altitude, entrecoupée de profondes vallées fluviales, à 6 kilomètres environ de la mer du Japon, dans l'ouest de l'île de Honshu, la plus grande île du Japon. Plusieurs de ces montagnes abritaient des gisements d'argent que le marchand Kamiya Jutei commença à exploiter au XVI<sup>e</sup> siècle, sous la protection de la puissante famille Ôuchi, clan féodal régnant sur la région de Iwami.

Pendant deux siècles, les exportations d'argent jouèrent un rôle important dans l'économie de l'Asie du Sud-Est, et entraînèrent la production de masse d'argent et d'or au Japon. L'importance des mines d'argent était telle qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, il y eut plusieurs affrontements entre des clans luttant pour leur contrôle. Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, la mine de Iwami Ginzan et d'autres furent placées directement sous contrôle politique, clôturées et surveillées.

À son apogée, plus de 150 villages et villes abritaient les ouvriers de la mine de Iwami Ginzan ; pour la majorité d'entre eux, il ne reste plus que des vestiges archéologiques. Après raffinage, le minerai était transporté jusqu'à la côte le long de pistes à deux voies serpentant au pied des collines. Trois ports furent construits pour permettre l'exportation du minerai vers la Corée et la Chine et l'importation de marchandises de luxe, telles que la porcelaine de Chine, le bois de construction et les épices.

Après les années 1640, les mines entrèrent dans une ère de déclin : il fallait en effet creuser de plus en plus profond pour exploiter les filons, ce qui nécessitait des techniques

onéreuses de drainage des eaux et rendait la production moins rentable. De 1000 à 2000 kg de production annuelle au XVIIe siècle, on ne produisait plus vers le milieu du XIXe siècle qu'environ 100 kg par an. Les mines furent finalement fermées en 1923. Depuis lors, la zone a largement été envahie par des forêts naturelles, semi-naturelles ou de bambous, ces dernières reflétant l'emplacement des anciens peuplements. Il ne reste sur les montagnes aucune structure du XVIe et du XVIIe siècle, mais ces dernières années des fouilles archéologiques sur 1 % du site, environ, ont mis au jour des vestiges de maisons, de bâtiments administratifs et de sites de fonte.

Le bien proposé pour inscription se compose des vestiges et des traces de plusieurs facettes des processus d'extraction minière et de transport :

- *Vestiges archéologiques de :*
  - Puits de mines
  - Gisements
  - Sites de traitement, de fonte et de raffinage du minerai
  - Peuplements de Ômori Ginzan
  - Sites de trois forteresses
- Sanctuaires, sites religieux et tombes
- Deux routes de transport kaidô jusqu'à la côte, bordées de sanctuaires :
  - Iwami Ginzan Kaidô Tomogauradô
  - Iwami Ginzan Kaidô Yunotsu-Okidomaridô
- Trois villes portuaires :
  - Tomogaura
  - Okidomari
  - Yunotsu

Ceux-ci sont considérés les uns à la suite des autres :

- Vestiges archéologiques de :
  - Puits de mines

Dans la zone minière connue sous le nom de Ginzan Sakunouchi, on trouve sur la quasi totalité du mont Sennoyama des traces de creusement. On a localisé quelques 600 puits de mines éparpillés sur les flancs boisés des monts Sennoyama et Yôgaisan, aux alentours du sommet. Ils ont tous été cartographiés, mais ne sont pas tous marqués ou situés dans des zones où les vestiges de la forêt ont été débroussaillés. Ces vestiges peuvent être d'une façon générale classés en deux types : les traces d'exploitation à ciel ouvert et les puits de mines creusés dans le sol. Les premiers sont principalement distribués sur la zone allant du sommet du mont Sennoyama à la vallée au sud, tandis que les seconds apparaissent pratiquement partout dans la vallée.

Les grands puits de mines creusés lors de l'apogée de la mine d'argent de Iwami Ginzan sont Ôkubo-mabu et Kamaya-mabu, sur le versant sud du mont Sennoyama, et Ryûgenji-mabu sur le versant nord. Cependant, la plupart des autres puits de mines sont de petite taille, avec une

entrée mesurant en moyenne 90 cm de haut sur 60 cm de large.

À ce jour, on n'a pas encore utilisé de techniques archéologiques souterraines pour explorer ces puits et déterminer les progrès de l'industrie minière par rapport aux puits d'extraction les plus anciens. L'étendue exacte du paysage minier n'est pas clairement définie ; la zone est en effet très boisée aujourd'hui, et les arbres ont envahi les anciennes zones d'exploitation. À partir du début du XVIIe siècle, la zone minière a été clôturée sur 8 km de long, par une enceinte de bois comptant parfois jusqu'à 10 postes de garde. Au milieu du XVIIe siècle, les clôtures de bois furent remplacées par des pins. Ces limites n'ont pas encore fait l'objet d'une étude systématique.

#### ▪ Gisements

La nature exacte des minerais de la mine de Iwami Ginzan n'est pas claire. Des recherches menées ailleurs suggèrent qu'ils pourraient être en partie liés aux gisements de « minerai noir » de Kuroko. Il faut des informations plus claires sur les gisements exploités et sur les facteurs qui ont conduit à la découverte de l'argent local, qui fut la source principale du métal avant l'introduction de la coupellation.

#### ▪ Sites de traitement, de fonte et de raffinage du minerai

Le traitement, la fonte et le raffinage du minerai se faisaient dans des ateliers bâtis sur des terrasses artificielles construites à proximité des mines. Plus d'un millier d'entre eux, souvent accompagnés des vestiges de murs de pierre et de conduits de drainage, ont été identifiés. Les ateliers se dressaient à côté des lieux de vie, avec lesquels ils constituaient l'unité de production.

À proximité du sommet de la montagne, dans une zone du nom de Ishigane Fujita, quelques sites du XVIe au XVIIIe siècle ont été mis au jour. Certains des sites en terrasses présentent une division du terrain en parcelles de 8-10 m de large et de 20 m de profondeur, alignées le long d'une rue de 2 m de large. Les fours présentent une structure simple : une dépression d'un diamètre inférieur ou égal à 1 m pratiquée dans le sol en terre. Il s'agit des fours typiques de la pratique de la fonte et du raffinage au Japon, qu'on appelle fonte « sur sol en terre ». Parmi les objets mis au jour, on a trouvé une batée en fer, utilisée pour le raffinage et la coupellation de l'argent et du plomb ; cette découverte faite à Ginzan Sakunouchi prouve que la méthode de raffinage par coupellation se pratiquait à la mine de Iwami Ginzan. Cette méthode optimisait la quantité d'argent extraite du minerai.

Des fouilles à Miyanomae, au nord-est de Ômori-Ginzan (voir ci-après) ont mis au jour des vestiges de rues et de bâtiments datant de la période entre la fin du XVIe et le début du XVIIe siècle. L'un des bâtiments abrite 24 fours sur un sol de petite superficie, ce qui indique son usage comme atelier de raffinage.

#### ▪ Peuplements de Ômori Ginzan

Au nord du mont Sennoyama, la ville de Ginzan s'est développée au XVIe et au XVIIe siècle à l'intérieur de l'enceinte clôturée de la mine. Elle abritait des bâtiments administratifs et les logements des négociants et de certains

mineurs. La ville de Ômori fut ensuite bâtie au XVIIe siècle, juste à l'extérieur de l'enceinte clôturée. Cette zone demeure habitée. En 1800, un incendie détruisit les deux tiers des bâtiments de Ômori-Ginzan. Beaucoup d'entre eux furent néanmoins reconstruits, notamment la maison de la famille Kumagai et le site de Daikansho, le bureau administratif d'où le magistrat gouvernait la mine d'argent de Iwami Ginzan du XVIIe au milieu du XIXe siècle. Celui-ci fut largement démantelé en 1879, mais il en reste le corps de garde et les rangées de maisons.

Ômori possède plus de tissu historique que Ginzan. Ginzan ne conserve en effet qu'un modeste ensemble de bâtiments antérieurs à 1926 (c'est-à-dire approximativement de l'époque de l'extraction minière), et quelques-uns de la période Edo (avant 1868). Pour ce qui est de l'âge d'or de la mine (1530-1640), les données ne sont pas suffisantes pour dire combien de bâtiments pourraient avoir subsisté.

- Sites de trois forteresses

Pour protéger les nouvelles mines, trois forteresses furent édifiées dans la première moitié du XVIe siècle sur trois promontoires, Yataki-jô et Yahazu-jô à l'ouest de la mine, et Iwami-jô au nord. Au XVIIe siècle, la mine d'argent fut clôturée et les forteresses tombèrent en désuétude. Il reste des terrasses en pierre et des douves à sec, bien que la forêt ait aujourd'hui dans une large mesure envahi les sites.

- Sanctuaires, sites religieux et tombes :

On a identifié dans la zone de la mine quatre sanctuaires et 63 sites religieux ; ce sont les vestiges des « 100 temples de la mine d'argent » qui existaient, dit-on, à l'époque de l'âge d'or de la mine. Le Sahimeyama-jinja, qui abrite les divinités gardiennes de la mine, se dresse près de l'entrée de la zone, sur le mont Sennoyama. Il fut bâti en 1434 et reconstruit au début du XIXe siècle. C'est là que se tiennent encore aujourd'hui les festivals annuels célébrés par les habitants du lieu en avril et en septembre.

Rakan-ji Gohyakurakan, dans la zone de Ômori, est un site religieux qui abrite des statues en pierre du Bouddha et des *rakan* dans trois alcôves taillées à même la roche, avec des images tripartites du Bouddha dans l'alcôve centrale et 250 images de *rakan* dans chacune des alcôves de droite et de gauche. Il fut achevé en 1766. Les statues de *rakan* et les autres images en pierre sont des œuvres de la famille Tsubouchi, une école de tailleurs de pierre du village de Fukumitsu.

L'exploitation minière ayant pris fin il y a quelque 80 ans, les motifs principaux du culte dans des sanctuaires comme Sahimeyama, ont disparu avec elle. Il reste cependant quelques prêtres résidents et des chansons sur le thème de la mine survivent dans la mémoire de certaines personnes ; cependant, on ignore dans quelle mesure cet héritage est transmis aux jeunes générations.

En outre, on trouve à proximité des sanctuaires plusieurs cimetières abritant plus de 6000 pierres tombales et monuments à la mémoire de ceux qui moururent dans cette région.

*Deux routes de transport Kaidô jusqu'à la côte, bordées de sanctuaires :*

- Iwami Ginzan Kaidô Tomogauradô
- Iwami Ginzan Kaidô Yunotsu-Okidomaridô

Au début du XVIe siècle, la route de transport de 7,5 km qui va jusqu'au port côtier de Tomogaura se développa parallèlement à l'essor de la nouvelle mine. À la fin du XVIe siècle, le port de Tomogaura fut supplanté par celui de Yunotsu, plus au sud, ce qui suscita la construction d'une nouvelle route de 12 km de long. Un demi-siècle plus tard, Okidomari se développa en face de Yunotsu, de l'autre côté de l'estuaire, et un tronçon de route fut mis en place pour desservir ce nouveau port principal.

Les deux routes demeurèrent florissantes jusqu'au milieu du XIXe siècle, moment de la construction d'une nouvelle route jusqu'à la ville de Nima (celle-ci ne fait pas partie de la proposition d'inscription) et de l'avènement du chemin de fer. Les anciennes routes restèrent en usage en tant que chemins pédestres ou routes pour véhicules. Les tronçons de *Kaidô* endommagés par des travaux ultérieurs n'ont pas été inclus dans les zones principales, bien que l'alignement des routes soit lui compris dans la zone tampon. Les routes sont jalonnées de stûpas en pierre, de petits sanctuaires, de petits niches de Bouddha, etc. édifiés par les gens qui empruntaient ces routes ou par les habitants du lieu, priant pour leur sécurité.

- Trois villes portuaires :

Il semble que les trois ports qui desservaient les mines d'argent existaient antérieurement et qu'ils ont été développés pour répondre à l'augmentation des échanges. Tomogaura, puis Yunotsu et finalement Okidomari furent tour à tour les principaux ports d'exportation d'argent et d'importation de marchandises de luxe.

- Tomogaura

Le port possède sur la côte sud des dispositifs d'amarrage taillés dans la falaise rocheuse. Le minerai d'argent et l'argent étaient chargés à bord des navires sur la plage de sable à l'extrémité intérieure du port.

Il reste encore des divisions rectangulaires des sols, réparties en plates-formes étagées de chaque côté de la rue, sur lesquelles s'élèvent côte à côte aujourd'hui une vingtaine de maisons en bois. Il subsiste encore aussi un lieu qui servait d'entrepôt pour le minerai d'argent, ainsi que le site d'un poste de contrôle d'où l'on surveillait personnes et biens. Il reste encore quelques édifices Edo et deux de l'époque Meiji. Les deux bâtiments les plus anciens datent de 1854. Sept bâtiments sur 29 sont antérieurs à 1923.

- Okidomari

À la fin du XVIe siècle, pendant la quarantaine d'années durant laquelle la mine d'argent passa sous le contrôle du clan féodal Môri, le port servit non seulement de port d'expédition de l'argent raffiné, mais aussi de base à la flotte de guerre de la famille Môri.

Le peuplement conserve les divisions rectangulaires des sols du XVIe siècle, avec des groupes de bâtiments comme des maisons en bois et des entrepôts. Il subsiste un édifice

de 1526, plusieurs de la période Edo et deux de la période Meiji. Seize bâtiments sur 24 sont antérieurs à 1923.

- Yunotsu

Actuellement, les édifices qui forment le paysage urbain consistent en quelques bâtiments antérieurs au XIXe siècle et des constructions du XIXe et du XXe siècle. On a découvert dans la partie ouest de la vallée, près du port, bon nombre de maisons des puissants négociants qui firent fortune dans le commerce maritime. Quatre temples construits après le XIVe siècle sont construits au bout des petites vallées qui s'étendent depuis la vallée principale vers le nord et le sud. Un certain nombre de sanctuaires qui se dressent actuellement le long de la grand-rue se situaient jadis sur les versants des montagnes à l'extérieur de la ville, jusqu'à ce qu'ils soient déplacés au début du XVIIIe siècle.

### ***Histoire et développement***

Selon le dossier de proposition d'inscription, bien que certaines preuves suggèrent qu'on connaissait l'existence des filons d'argent dès le XIVe siècle, les gisements d'argent de Iwami Ginzan furent « découverts » en 1526, et presque immédiatement mis en exploitation par Kamiya Jutei, un puissant négociant de Hakata, qui était alors le plus grand port marchand du Japon. Jutei opérait sous la protection de la famille Ôuchi, un clan féodal qui contrôlait la région de Iwami et qui avait fait fortune dans le commerce avec la Chine et la Corée. Aux alentours de 1533, la technique de la fonte par coupellation fut introduite dans les mines, peut-être depuis la Corée. Grâce à cette technique plus efficace, la production des mines augmenta considérablement, à tel point que, à la fin des années 1530, le tribut en argent payé à la famille Ôuchi passa de 16 à 80 kg par an.

Dans les années 1530 et 1540, l'autorité de la famille Ôuchi sur les mines d'argent fut contestée de manière répétée par les propriétaires terriens voisins, qui luttèrent pour prendre le contrôle de ces mines hautement rentables. Les trois forteresses autour des mines datent de cette époque. Dans les années 1550, la famille Amago en prit le contrôle pendant dix ans. Ce fut ensuite au tour de la famille Môri, en 1561. Cette dernière installa ses vassaux dans le voisinage et construisit deux nouvelles routes jusqu'aux ports de Yunotsu et Okidomari.

Après toute une série de guerres nationales qui eurent lieu pendant les vingt années suivantes, Tokugawa Ieyasu remporta la victoire finale. En 1600, il prit le pouvoir, établissant le shogounat de Tokugawa Edo et expropriant des mines d'or et d'argent dans tout le Japon. Okubo Nagayasu fut nommé pour administrer les mines et fit creuser de nouveaux puits et augmenta la production d'argent. Les exploitations minières étaient dirigées par des *yamashi*, qui versaient une commission en argent au shogounat de Edo. Yasuhara Dembei, le *yamashi* mandaté par la famille Tokugawa aux alentours de 1600-1602 pour diriger le Kamaya-mabu et d'autres puits de mine versa en une seule année 13 500 kg d'argent au shogounat de Edo. Les puits des mines d'argent étaient creusés par des mineurs employés par les *yamashi* ; néanmoins, on ne dispose pas d'assez d'information pour savoir si les mineurs travaillaient sous contrat ou en indépendants.

Le début du XVIIe siècle fut un âge d'or pour les mines, avec parfois jusqu'à 10 000 personnes employées. Les Hollandais et les Anglais favorisèrent le commerce international et la stabilité politique relative du Japon de l'époque favorisa l'épanouissement de nouvelles villes, qui accrurent la demande d'argent. Les capitaux privés des *yamashi* alimentaient la production d'argent.

Au milieu du XVIIe siècle, l'administration de la mine d'argent et de la zone alentours tomba sous le contrôle d'un magistrat mandaté par le gouvernement national central, le shogounat de Edo, ce qui provoqua une nouvelle hausse de la production. Le dossier de proposition d'inscription propose peu de chiffres précis sur la production d'argent, et aucune information quantitative qui permettrait d'avoir un aperçu plus clair de l'impact de la mine sur l'économie globale de la région.

La production de la mine d'argent de Iwami Ginzan connut son apogée dans les années 1620-1640 et tomba ensuite dans une phase de déclin progressif. Au fur et à mesure qu'on creusait des puits plus profonds, le travail devint plus difficile et l'évacuation des eaux plus onéreuse, ce qui rendit la production d'argent moins rentable. En 1691, 63 puits de mine étaient fermés, sur un total de 92 ; en 1729, 74 sur un total de 129 ; et en 1823, 247 puits de mine n'étaient plus en opération, sur un total de 279. La production d'argent, comprise en moyenne entre 1 000 et 2 000 kg par an à la fin du XVIIe siècle, n'était plus que d'environ 100 kg au milieu du XIXe siècle.

Après la chute du shogounat de Edo en 1868, le nouveau gouvernement national privatisa la mine d'argent de Iwami Ginzan. En 1887, une société privée du nom de Fujitagumi reprit l'exploitation de la mine d'argent, la rebaptisant Ômori Kôzan (la mine de Ômori). En 1895, une raffinerie introduisant la technologie occidentale, fut construite à Shimizudani, mais elle ferma à peine un an plus tard. À la place, une autre raffinerie fut construite à Kôjidani, au pied occidental du mont Yôgaisan ; on y réalisait la fonte et le raffinage du cuivre essentiellement, mais aussi de l'or et de l'argent. Mais le prix du cuivre chuta et on commença à importer du cuivre à bas prix après la Première Guerre mondiale ; la mine fut donc contrainte de fermer ses portes en 1923. Plus tard, en 1942, on tenta de la rouvrir pour répondre à la demande en métal de la Seconde Guerre mondiale, mais un typhon ruina cette tentative en 1943.

Les détails concernant l'histoire des mines et leur contexte politique ne sont pas accompagnés de détails équivalents sur l'histoire du transfert de technologie aux mines qui se développaient rapidement au Japon. Le dossier de proposition d'inscription mentionne le transfert de la technique de coupellation à d'autres mines d'argent au Japon, mais il y a très peu d'informations sur l'impact des autres techniques d'extraction minière et de fonte. Il n'y a aucune donnée sur la façon dont la coupellation fut introduite au Japon, comment elle s'y répandit, les origines de cette technique telle qu'elle était utilisée au Japon et son rapport avec la technique de coupellation connue en Occident depuis l'Antiquité.

Le dossier de proposition d'inscription n'établit pas de lien entre la technologie et des vestiges archéologiques – bien qu'il convienne de noter qu'à ce jour, les mines restent largement inexplorées. Il n'est donc pas possible de détailler comment cette technologie s'est développée au

Japon pendant sa longue période d'isolement par rapport aux influences occidentales, ni s'il s'agissait d'un événement précurseur, comme le suggère le dossier de proposition d'inscription. Il n'est pas possible non plus d'établir l'historique du rôle de Iwami Ginzan en tant que, peut-être, principal fournisseur d'argent, métal nouvellement exploité au Japon, et son impact sur le commerce du pays et de ses voisins. Des éléments solides semblent indiquer que les exportations japonaises d'argent ont progressé au XVIIe siècle pour compenser le déclin des exportations latino-américaines, mais il n'y a pas de preuves à l'appui de cette thèse.

### 3. VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE, INTÉGRITÉ AND AUTHENTICITÉ

#### *Intégrité et authenticité*

##### *Intégrité*

Les études réalisées ont montré que tous les sites d'exploitation minière se trouvent dans la zone principale, et il n'y en a aucune trace dans la zone tampon.

La délimitation de la zone principale autour de Ômori-Ginzan entoure étroitement la ville et ne s'étend pas aux versants boisés des vallées. Le schéma nettement linéaire d'implantation de la ville, qui s'étend le long de la vallée, est dû aux chaînes montagneuses qui la flanquent et qui sont un trait dominant de la ville. En tant que paysage, il est difficile de considérer la ville sans inclure les montagnes. L'ICOMOS considère par conséquent qu'il conviendrait d'envisager l'inclusion dans la zone principale des chaînes montagneuses jusqu'à leur ligne de crête.

La délimitation de la zone principale du port à Yunotsu exclut ce qui était, peut-on supposer, la zone historique de débarquement, aujourd'hui modifiée, ainsi que le port lui-même. Ce traitement de la délimitation s'oppose à celui des autres villes portuaires. L'ICOMOS considère que cette question devrait être reconsidérée, en vue d'inclure l'intérieur du port jusqu'à la laisse de haute mer, ainsi que la zone historique présumée de débarquement.

Le tissu bâti des villes présente une intégrité modérée par rapport à la période significative pour l'exploitation minière (1526-1923). Certaines villes sont plus intactes que d'autres : la section Ômori de Ômori-Ginzan présente par exemple une intégrité bien supérieure à la section Ginzan et à Tomogaura. Pour ce qui est de l'âge d'or de la mine (1530-1640), les données ne sont pas suffisantes pour en tirer des conclusions valables. Il reste quelques édifices de cette période, mais certains sont des reconstructions du début du XIXe siècle de bâtiments antérieurs détruits, par exemple par l'incendie qui eut lieu autour de 1800, et beaucoup semblent plus tardifs. Dans le cas de Tomogaura, il n'y a aucun édifice antérieur à 1854.

L'ICOMOS considère que l'intégrité des sites d'exploitation minière de l'argent est modérément intacte ; les délimitations actuelles n'englobent pas complètement tous les éléments essentiels et l'environnement des ports et des peuplements ; et, au sein de ces derniers, une grande partie des bâtiments est postérieure à l'époque d'exploitation des mines.

##### *Authenticité*

Les sites d'exploitation minière de l'argent (extraction/source/raffinage) sont dans une large mesure des sites archéologiques et sont authentiques. Les routes de transport expriment toujours leur fonction. Elles restent en usage en tant que chemins pédestres ou routes pour véhicules. On note que les tronçons des *Kaidô* endommagés par des travaux ultérieurs n'ont pas été inclus dans les zones principales, bien que l'alignement des routes soit, lui, compris dans la zone tampon. Certaines sections des *Kaidô* présentent apparemment des caractéristiques et des matériaux de conception ancienne, comme des égouts ou des marches, et leur degré d'authenticité est élevé. Cependant, d'autres sections ont été modernisées, avec l'ajout d'un revêtement de bitume par exemple, et leur authenticité en termes de forme, de conception, de matériaux et plus globalement de rendu est moindre.

Les ports eux-mêmes (par opposition aux villes qui leur sont associées) expriment leur fonction. Certains traits, tel les points d'amarrage taillés dans la roche, sont probablement très anciens. Mais des modernisations ont aussi été réalisées, comme la construction de quais et de rampes de mise à l'eau en béton qui amoindrissent l'authenticité en termes de forme, de conception et de matériaux.

Les sites d'installation, et notamment les villes portuaires elles-mêmes, expriment elles aussi leur fonction, mais toujours à différents degrés de forme, de conception, de matériaux, d'emplacement et de cadre.

Considérés individuellement, les bâtiments des villes varient eux aussi en termes de conservation et donc aussi d'authenticité. Les meilleurs exemples semblent témoigner d'un degré élevé d'authenticité ; c'est le cas par exemple de la maison Kumagai à Ômori-Ginzan ou du sanctuaire Ebisu à Okidomari. Mais d'autres exemples présentent une authenticité réduite.

Les châteaux sont dans une large mesure des sites archéologiques, bien que quelques travaux de terrassement soient discernables (douve et terrasses par exemple). Ces sites sont authentiques.

Globalement, l'ICOMOS considère que les sites archéologiques sont authentiques, mais que leur authenticité est inégale pour les routes de transport et à l'intérieur des ports, où bon nombre des structures sont postérieures à l'époque de l'exploitation minière de l'argent.

##### *Analyse comparative*

Le dossier de proposition d'inscription a fourni des informations sur d'autres sites miniers du Japon et d'autres sites miniers déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Il manque cependant une comparaison avec d'autres sites miniers en dehors du Japon et dans la même région géoculturelle, ce qui permettrait de mieux comprendre les liens entre le site de Iwami Ginzan et ceux de Corée et d'Asie centrale. Une demande d'informations complémentaires sur les mines d'Asie du Sud-Est a été envoyée à l'État partie, qui a fourni des informations sur les

mines de Chine, de Corée et des régions plus occidentales de l'Asie.

En Chine, le développement des mines d'argent aurait commencé sous la dynastie Han (206 av. J.-C. - 220 apr. J.-C.). Sous la dynastie Song (960 apr. J.-C. - 1279 apr. J.-C.), il existait des mines d'argent en activité dans les provinces de Jiangxi, de Fujian, du Hénan, de Zhejiang, du Hunan, de Guangdong et du Sichuan. Sous la dynastie Yuan, de nouvelles mines furent exploitées dans les provinces de Shandong et du Hebei. L'adoption d'un étalon argent sous la dynastie Ming (1368 apr. J.-C. - 1644 apr. J.-C.) attisa la demande domestique d'argent, incitant le développement des mines dans les provinces du Hebei, de Guangxi et du Yunnan. Certains indices donnent à penser qu'on utilisait des techniques de coupellation en Chine, mais elles étaient différentes des techniques japonaises.

Il semble qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, de nombreuses mines étaient en train de s'épuiser, et qu'il existait donc en Chine un marché pour l'argent venu du Japon, ainsi que d'Amérique centrale et du sud.

Le manque de recherches sur les mines chinoises rend difficile les comparaisons ou l'analyse des échanges. Toutefois, il est suggéré qu'il n'y a pas eu de transfert de technologies entre la Chine et le Japon.

En Corée, au XVI<sup>e</sup> siècle, des mines d'argent étaient exploitées dans les provinces de Hamgyong, de Chagang et de Pyeongan. C'est de la province de Hamgyong que viendrait la méthode de coupellation introduite dans la mine d'argent de Iwami Ginzan. La quantité d'argent produite par ces mines était limitée et elle ne pouvait rivaliser avec l'argent de Iwami passé en contrebande dans le pays, un problème qui préoccupa grandement la dynastie Yi (1392 apr. J.-C. - 1910 apr. J.-C.), selon les sources historiques. Il n'existe pas d'indice tendant à prouver que la méthode de coupellation japonaise ait été rapportée dans la péninsule coréenne au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle.

Des mines d'argent d'Asie centrale, où de grandes quantités d'argent étaient utilisées pour la fabrication de pièces, sont également évoquées. D'après le complément d'informations, il n'existe aucune preuve de l'existence de mines d'argent en Asie centrale. ICOMOS a connaissance de l'existence de mines mais seul un petit nombre d'entre elles ont fait l'objet d'études.

Il est également fait mention d'autres mines en Asie du Sud-Est, par exemple dans le nord du Myanmar, où se trouvait la mine de Bawdwin, la plus riche mine d'argent de toute l'Asie du Sud-Est. Elle produisit en moyenne trois tonnes par an du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les méthodes utilisées pour extraire et fondre l'argent dans cette région semblent originaires du Yunnan en Chine.

Les recherches complémentaires ont montré que, si l'argent produit par la mine japonaise avait un impact notable sur le commerce en Asie orientale, les principes et les techniques élaborés et utilisés à la mine d'argent de Iwami Ginzan n'ont visiblement pas eu d'influence sur l'extraction minière et la fonte dans les autres régions d'Asie. Il n'y a donc aucune preuve d'un échange considérable d'idées.

En revanche, aucun autre élément relatif au Japon n'a été fourni pour permettre une meilleure compréhension de la

manière dont le transfert de technologies s'est produit et sur son caractère éventuellement exceptionnel. L'impact des mines d'argent de Iwami-Ginzan, au Japon, dans les échanges avec l'Europe, et ses relations avec l'Amérique latine n'est pas non plus présenté. Il est donc difficile d'évaluer l'impact des mines à l'intérieur du Japon et dans le reste du monde.

#### *Justification de la valeur universelle exceptionnelle*

L'État partie considère que les mines d'argent de Iwami-Ginzan et leur paysage culturel présentent une valeur universelle exceptionnelle pour les raisons suivantes :

- Elles ont produit de grandes quantités d'argent au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle, et ont donné le coup d'envoi à la production en masse d'or et d'argent au Japon par le transfert de leurs techniques minières aux autres mines du Japon.
- Elles ont exercé une influence significative sur l'histoire des échanges de biens et la communication entre civilisations, non seulement entre les nations d'Asie orientale, mais aussi entre l'Orient et l'Occident, atteignant même l'Europe.
- Leurs sites archéologiques illustrent le début de la production d'argent au XVI<sup>e</sup> siècle par l'application d'une technique de raffinage dite de coupellation, qui était traditionnelle en Asie orientale. Ils montrent également son évolution jusqu'à devenir un système de petites entreprises à forte main-d'œuvre qui se chargeait de la totalité des processus, du creusement au raffinage et parvenant à une production à grande échelle d'argent de haute qualité, dans un environnement aujourd'hui couvert de forêts de montagne et de bambouseraies ; et
- Elles représentent un système d'occupation des sols unique dans l'exploitation de l'argent, traduisant toutes les opérations d'extraction minière de l'argent, depuis la production jusqu'à l'expédition, et qui a perduré sur près de 400 ans, du début du XVI<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle.

L'État partie suggère que le bien n'est pas seulement un « paysage minier relique » mais aussi en partie un « paysage vivant », dans lequel certaines fonctions originales des opérations minières restent pertinentes dans la vie et les moyens de subsistance actuels des habitants contemporains.

#### *Critères selon lesquels l'inscription est proposée :*

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères ii, iii et v.

*Critère ii :* L'État partie affirme qu'à l'époque des Grandes Découvertes, au XVI<sup>e</sup> siècle et au début du XVII<sup>e</sup> siècle, l'importante production d'argent de la mine de Iwami Ginzan suscita d'importants échanges commerciaux et culturels entre le Japon et les pays marchands d'Extrême-Orient et d'Europe.

En général, la recherche de métaux nobles a été un facteur déterminant pour la civilisation mondiale. L'exemple de la mine d'argent de Iwami Ginzan peut s'inscrire dans ce cadre. Il ne semble pas cependant que le bien proposé soit

en lui-même un cas exceptionnel ayant donné naissance à des idées et à des traditions d'envergure internationale. Aucune preuve détaillée n'a été produite pour démontrer comment les mines représentent un important échange de valeurs humaines en rapport avec le développement de l'architecture ou de la technologie, pendant une période donnée, au sein d'une aire culturelle déterminée. Davantage de recherches seraient nécessaires pour établir le mode de fonctionnement exact des mines d'argent, en tant qu'entreprise, et leur influence sur l'économie du Japon, sur l'Europe et sur le monde en général.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

*Critère iii* : L'État partie considère que les développements technologiques de l'extraction minière et de la production de métal au Japon ont donné naissance à un système prospère fondé sur de petites unités à forte main-d'œuvre couvrant tout l'éventail des compétences, du creusement au raffinage. Il est en outre allégué que l'isolement politique et économique du Japon pendant la période Edo (de 1603 à 1868) empêcha l'introduction de technologies mises au point en Europe pendant la Révolution industrielle. Ceci fut concomitant à l'épuisement des gisements de minerai d'argent commercialement viables, et entraîna la cessation des activités minières par les technologies traditionnelles dans la zone à la seconde moitié du XIXe siècle, laissant sur le site des traces archéologiques bien préservées de ces activités.

Pour justifier en quoi le paysage minier apporte un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation disparue, l'ICOMOS considère qu'il faudrait des recherches plus détaillées, afin d'illustrer comment l'organisation minière du site s'est mise en place et en quoi elle reflète l'occurrence exceptionnelle d'une tradition minière dans cette aire géoculturelle.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

*Critère v* : L'État partie considère que les traces abondantes de production d'argent qui subsistent quasiment intactes sur la mine d'argent de Iwami Ginzan, telles que les mines, les sites de fonte et de raffinage, les routes de transport et les infrastructures portuaires, sont désormais dans une grande mesure cachées par les forêts de montagne qui ont envahi le paysage. Le paysage relique qui en résulte qui comprend les peuplements survivants des gens associés à la production d'argent, est un exemple éminent d'occupation traditionnelle du territoire d'une valeur universelle exceptionnelle.

L'ICOMOS considère que les activités minières ont eu un impact distinctif sur le paysage et que les vestiges reflètent les activités d'extraction minière, de fonte et de transport, de même que les peuplements associés. Toutefois, pour qualifier le bien d'exemple exceptionnel de peuplement humain traditionnel et d'interaction avec l'environnement, l'ICOMOS considère que de plus amples recherches sont nécessaires pour démontrer comment les activités minières ont façonné un paysage exceptionnel.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

L'État partie n'a pas suggéré le critère iv. Des recherches complémentaires indiqueront s'il serait ou non applicable.

L'ICOMOS considère que ni la valeur universelle exceptionnelle ni les critères selon lesquels le bien est proposé pour inscription n'ont été justifiés.

#### 4. FACTEURS AFFECTANT LE BIEN

##### *Pollution*

La pollution est un problème potentiel. Le dossier de proposition d'inscription met l'accent sur la réutilisation actuelle de déchets des opérations, notamment les scories et, probablement, les fines issues de la préparation du minerai. Les niveaux actuels de plomb, de zinc et autres métaux lourds comme le cadmium ne sont pas détaillés. Les amas de débris découverts sur d'autres sites miniers sont peut-être absents, mais leur contenu a été dispersé sur l'ensemble du site et constitue un risque réel.

##### *Maisons de ville vides*

Bien que ce problème semble courant dans les villes rurales du Japon, les maisons vides dans les quatre villes constituent un problème en termes de pérennité de la conservation des villes et en termes de vitalité et de viabilité des communautés.

À Yunotsu et à Ômori, 40 maisons sur 200 sont inoccupées ; Tomogaura et Okidomari comptent chacune 10 maisons vides sur 20. À Ômori-Ginzan cependant, on constate un point d'équilibre entre ceux qui reviennent et ceux qui partent de la ville.

##### *Impact des racines des arbres sur les sites archéologiques et les structures*

Le reboisement actuel ou futur est susceptible de porter préjudice aux sites archéologiques et aux structures telles que les murs de soutènement. Actuellement, les autorités de gestion ne semblent pas considérer ceci comme un problème. L'ICOMOS considère qu'un examen plus approfondi de cette question devrait être entrepris, afin de mettre en place une politique de gestion appropriée en vue de la conservation à long terme des caractéristiques minières des sites.

##### *Développement moderne*

La modernisation des ports, avec la construction par exemple de quais et de rampes de mise à l'eau en béton pourrait avoir un impact sur l'authenticité des vestiges portuaires.

##### *Nouvelle autoroute*

Le dossier de proposition d'inscription comporte des détails sur la construction d'une nouvelle autoroute, déviation de la route 9, prévue en partie dans la zone proposée pour inscription et en partie dans la zone tampon de Iwami-jô, de Iwami Ginzan Kaidô Tomogauradô et de Yunotsu-Okidomaridô.

Une évaluation de l'impact environnemental, incluant une évaluation du paysage, a été préparée. Des négociations

auront lieu pour en atténuer l'éventuel impact. Dans le cas de Tomogaura Kaidô, un écran de végétation dense masque la route envisagée. Dans le cas du Yunotsu Kaidô en revanche, elle sera visible (c'est le cas de la route existante); cependant, des arbres ont été plantés pour y remédier. La construction a commencé en 2006. Une partie de la route passera sous un tunnel.

#### **Extraction d'argile**

Dans la zone tampon au sud de Ginzan Sakunouchi, un projet d'extraction d'argile destinée à la confection de tuiles de toit est prévu. Il est déclaré qu'il respectera les contraintes en place dans la zone tampon pour protéger la valeur universelle exceptionnelle du site proposé pour inscription. Il convient aussi de considérer le potentiel archéologique du site.

#### **Câbles aériens**

Des câbles aériens et des poteaux électriques sont bien visibles à Ômori-Ginzan.

#### **Changement climatique**

Le dossier ne donne aucun détail sur l'impact du changement climatique. Cependant, la zone est déjà vulnérable à l'impact de pluies importantes et à l'érosion côtière – deux facteurs que le changement climatique pourrait encore exacerber. Les ports, en particulier, pourraient être endommagés par une augmentation du niveau de la mer.

#### **Préparation aux risques**

Le bien est vulnérable aux tremblements de terre, aux typhons et aux fortes pluies, qui peuvent tous causer des glissements de terrain et abîmer des arbres et des édifices. Comme mesure préventive, des renforts antisismiques ont été ajoutés aux immeubles à l'occasion d'autres travaux de réparation. Une partie de la zone est signalée comme zone d'érosion côtière, et des mesures préventives de réduction du risque d'inondation sont mises en place, grâce à la construction de barrages de contrôle de l'érosion et d'infrastructures fluviales.

Pour se prémunir contre des dégâts potentiels liés à des incendies d'édifices, des citernes ont été mises à la disposition des habitants, et des brigades de pompiers mises sur pied.

En conclusion, l'ICOMOS considère que les principaux risques relatifs au bien sont inhérents à la nature des vestiges archéologiques et des forces socio-économiques qui vident les maisons de ville. L'ICOMOS considère que de plus amples détails sur les futurs programmes de construction des routes doivent être fournis.

## **5. PROTECTION, CONSERVATION ET GESTION**

### ***Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon***

Comme indiqué sous la rubrique « Authenticité » (cf. ci-dessus), l'ICOMOS considère que les délimitations de la zone principale autour de Omori-Ginzan enserrant de trop

près la ville, et qu'il faudrait envisager d'inclure dans la zone principale les chaînes montagneuses alentours jusqu'à leur ligne de crête.

L'ICOMOS considère aussi que la question du port de Yunotsu devrait être reconsidérée, en vue d'inclure l'intérieur du port jusqu'à la laisse de haute mer, ainsi que la zone historique présumée de débarquement.

#### **Droit de propriété**

Le site appartient au gouvernement national, aux autorités préfectorales et aux autorités municipales, ainsi qu'à des propriétaires privés.

#### **Protection**

##### *Protection légale*

Les éléments du bien sont classés comme bien culturel important ou comme site historique en vertu des articles 27 et 109 de la Loi sur la protection des biens culturels, respectivement, et identifiés comme une zone de préservation importante pour un ensemble d'édifices historiques aux termes de l'article 142 de la même loi. La zone tampon est actuellement protégée par un arrêté municipal.

Ce sont les propriétaires ou les instances de protection des biens culturels importants et des sites historiques qui les administrent, les réparent et les ouvrent au public de façon appropriée, dans une optique de promotion. Les altérations de l'état des bâtiments désignés comme des biens culturels importants ou des zones désignées comme des sites historiques, ainsi que les actions affectant leur préservation, sont soumises à des restrictions légales et nécessitent l'autorisation préalable du commissaire de l'Agence des Affaires Culturelles.

L'ICOMOS considère que les mesures de protection du bien sont appropriées.

#### **Conservation**

##### *Historique de la conservation*

Les zones minières creusées dans la roche ont été consolidées à Ginzan Sakunouchi en 1977-1978 et en 2001.

Dans les villes, des travaux de conservation ont été réalisés sur des maisons qui ont été classées pour leur intérêt patrimonial. La maison de la famille Kumagai, par exemple, a été restaurée entre 2000 et 2005. Sur le site de Daikansho, des travaux de réparation avec un démantèlement partiel ont été conduits sur le portail principal, les maisons de rangée et les murs en argile en 1969, 1977-1978 et 1991-1992.

##### *État actuel de conservation*

En tant que sites archéologiques, les sites miniers (extraction/source/raffinage), semblent en bon état, quoique l'impact des racines des arbres suscite des inquiétudes.

Bien que les routes de transport soient dans un état général correct ou bon, les éléments de voirie (égouts, marches,



voies) sont, dans certains cas au moins, quelque peu détériorés ou érodés.

Les ports sont en bon état. Les peuplements et les bâtiments associés, y compris les villes portuaires, sont dans un état qui va de médiocre à bon. Dans certains cas, par exemple pour Ômori-Ginzan et peut-être Yunotsu, l'état semble aller de correct à bon, en dépit de bâtiments en bois qui se délabrent à Yunotsu. Les meilleurs exemples des bâtiments, tels que la maison Kumagai, sont en très bon état. Cependant, dans des endroits comme Tomogaura, l'état des bâtiments semble bien moins satisfaisant. Cela dit, ces lieux n'ont été classés que récemment ; les travaux de conservation viennent donc à peine de commencer et n'ont pas encore eu de impact réel.

Les châteaux, en tant que sites archéologiques, semblent en bon état. Cependant, il sera probablement nécessaire de surveiller l'impact de la végétation et de mettre en place une politique de gestion afin de l'éviter, comme pour les sites miniers.

Globalement, le dossier de proposition d'inscription fait preuve peut-être parfois de trop d'optimisme.

L'ICOMOS considère que de plus amples travaux de conservation sur le bien auraient été les bienvenus avant de le proposer pour inscription.
---

### **Gestion**

Afin de gérer les quatorze éléments comme un seul et même paysage culturel, un plan de préservation et de gestion stratégique a été élaboré. En cas d'inscription, un système de préservation et de gestion sera mis en œuvre sur l'ensemble du bien, et un comité de gestion du patrimoine mondial sera également fondé. Il sera mis sur pied par la ville de Ohda, en consultation avec la préfecture de Shimane, et impliquera les services compétents. Le comité de gestion bénéficiera des conseils du comité d'investigation et de maintenance de la mine d'argent de Iwami Ginzan, et consultera le conseil de la préfecture de Shimane pour la protection des biens culturels, le conseil municipal de Ohda pour la protection des biens culturels, le conseil de préservation de la ville de Ohda pour les zones de préservation des ensembles d'édifices historiques, et le conseil de conservation du paysage de Ohda. En outre, l'association de préservation des biens culturels de la ville de Ômori permet une collaboration avec des propriétaires et des résidents en ce qui concerne les questions de gestion. Des communautés locales ont pris part au processus de proposition d'inscription ; et elles seront activement impliquées dans la gestion des éléments du site. Il semble que la proposition d'inscription bénéficie d'un fort soutien local.

L'ICOMOS a quelques inquiétudes concernant l'intégration et l'efficacité du processus de décision, étant donné la complexité des dispositions administratives, légales, techniques et consultatives prises ; il est également préoccupé par le fait que le système de gestion n'entrerait en vigueur que si le site est inscrit.

Il existe quatre plans de gestion pour le site. Un plan « exhaustif » de préservation / gestion pour le site dans son ensemble, ainsi que des plans pour le site de la mine, Ômori-Ginzan et Yunotsu. Les plans sont plutôt généraux,

et ne proposent pas d'actions spécifiques. Toutefois, des travaux de conservation et de maintenance conformes aux plans ont été entrepris ou sont en cours.

Néanmoins, l'ICOMOS considère que les aspects suivants de la gestion méritent une plus grande attention :

- Développement d'un programme de surveillance périodique active du site (au lieu de la simple surveillance occasionnelle actuellement proposée).
- Développement et application de stratégies appropriées de gestion du tourisme, y compris du point de vue de la gestion de la capacité du site, et la gestion de la circulation automobile et piétonne. Une proposition de plan de gestion du tourisme devrait être finalisée en mars 2007. Actuellement, le site ne bénéficie que d'une interprétation minimale.
- Gestion des changements naturels du paysage forestier et de leur éventuel impact sur l'appréciation du paysage minier relique.
- Élaboration d'approches de gestion de l'impact potentiel des racines des arbres sur les sites miniers en tant que sites archéologiques, ainsi que sur les structures (murs de soutènement par exemple).
- Surveillance de la pollution des eaux due aux mines.

Un système GIS est en développement depuis 10 ans pour cartographier le site. Il est terminé pour la zone principale et comprend à la fois données spatiales et textuelles. Il est mis à jour chaque année et devra par la suite être intégré à la base de données de planification.

### *Ressources, y compris nombre d'employés, expertise et formation*

La ville de Ohda gère le fonds de protection de la mine d'argent de Iwami Ginzan, conformément à ses statuts ; des capitaux privés sont également injectés dans ce fond. Pour le reste du bien, la conservation et la maintenance sont sous la responsabilité des propriétaires privés, qui ont droit à des subventions à concurrence de 82,5 % de la part du gouvernement national et de la préfecture de Shimane pour les structures classées.

Ces 5 dernières années, 1,8 milliard de yens ont été alloués au site proposé pour inscription. Les sommes devraient être légèrement inférieures dans les années à venir, mais la pérennité du financement semble assurée.

Cependant, il semble que les ressources disponibles pour la conservation soient insuffisantes par rapport aux besoins / à la demande. L'ICOMOS s'inquiète également de ce que les implications de la gestion des vestiges souterrains et l'impact de la croissance des arbres dans les vestiges archéologiques restent encore à explorer pleinement.

L'ICOMOS considère que le système de gestion du bien pourrait être adéquat une fois mis en œuvre si des stratégies plus spécifiquement axées sur les aspects exposés ci-dessus viennent le compléter.
---

## 6. SUIVI

Quatre indicateurs de suivi ont été mis au point :

1. L'état de conservation en terme d'importance et d'authenticité.
2. L'efficacité du système de gestion.
3. L'impact des pressions liées aux visiteurs et au tourisme, à l'environnement, aux catastrophes naturelles et au développement sur le bien et sa zone tampon.
4. Le développement du bien et de sa zone tampon en tant que complexe à vocation internationale en harmonie avec l'environnement historique.

Chacun d'eux comporte des sous catégories. Le suivi est essentiellement assuré à l'année par la municipalité de Ohda.

## 7. CONCLUSIONS

Combinaison unique de sites d'extraction minière, de fonte et de raffinage, de peuplements associés et de forteresses édifiées au sommet de montagnes, par sa délimitation définie, et par ses voies d'expédition menant à la côte et leurs liens culturels, Iwami Ginzan est un excellent candidat à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Le rôle de ce développement technologique insulaire dans l'expansion de l'industrie minière au Japon, et l'impact de la production d'argent à une échelle comparable à celle de l'Europe et de l'Amérique latine aux XVIe et XVIIe siècles lui confèrent une grande importance internationale potentielle. Toutefois, des recherches supplémentaires sont nécessaires pour mettre en évidence et présenter à l'appui de la proposition d'inscription la réalité sous-jacente à l'importance du site.

Plusieurs aspects du bien peuvent être mis en rapport avec d'autres sites miniers sur la Liste du patrimoine mondial et les compléter, particulièrement du point de vue des liens culturels. Certains aspects, comme le développement insulaire d'une technologie minière, sont peut-être uniques au niveau international.

Compte tenu de la situation globale du bien, il semblerait que le dossier de proposition d'inscription aurait été beaucoup plus solide s'il avait été préparé dans quelques années. D'ici là, des recherches complémentaires auraient pu être effectuées et certaines tâches menées à bien, comme le plan de gestion du tourisme. Tomogaura et certains autres endroits auraient pu bénéficier de quelques années supplémentaires d'efforts de conservation.

### *Recommandations concernant l'inscription*

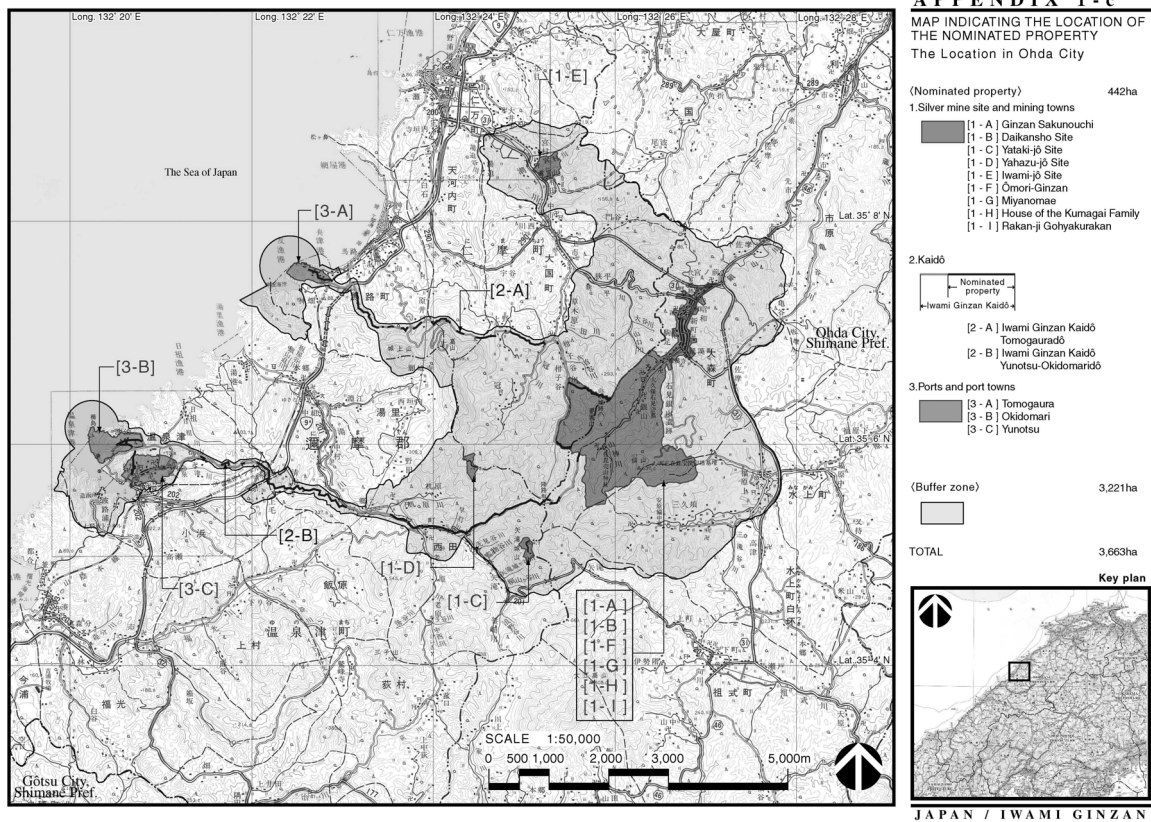
L'ICOMOS recommande que l'examen de la proposition d'inscription de la Mine d'argent de Iwami Ginzan et son paysage culturel, Japon, sur la Liste du patrimoine mondial soit *différé* afin de laisser à l'État partie le temps de :

- Effectuer des recherches plus complètes sur le développement et l'application de la technologie dans les mines ;

- Etudier l'impact global des entreprises minières dans la région et au-delà, afin de déterminer si le bien présente potentiellement une valeur universelle exceptionnelle en tant que site ayant un impact substantiel au-delà de sa propre région en termes d'évolution technologique, de levier économique et d'échange culturel.

L'ICOMOS recommande également de veiller à la mise en place des dispositions de gestion envisagées, à la finalisation du plan de gestion du tourisme et d'interprétation, et à la poursuite des travaux de conservation sur les structures historiques.

De plus, l'ICOMOS recommande de développer une stratégie archéologique plus détaillée pour consolider les vestiges souterrains contre l'invasion par la forêt, et une étude sur la pollution de l'eau, mais aussi d'adopter des stratégies concernant les nouvelles autoroutes et la possibilité d'extraction d'argile.



**Plan indiquant les délimitations du bien proposé pour inscription**



**Vue aérienne du Mont Senoyama**



**Vestige d'un puits de mine, Kamaya-mabu**



**Rue de Omori-Ginzan**



**Rakan-ji Gohyakurakan**



**Vestiges de pavement en pierre (Kaidô Yunotsu-Okidomaridô, Iwami Ginzan)**



**Vue aérienne de Tomogaura**